

HISTORIQUE DE L'AAVDASE

Face aux phénomènes de marginalisation de certains jeunes sur le plus grand ensemble de logements sociaux au Nord de la Ville, face à leur situation de rupture avec les institutions, à leur violence... certains professionnels du secteur éducatif et social en lien avec les élus ont créé sur ce quartier d'Estressin la première équipe de Prévention en mars 1977. Composée de deux éducateurs, fraîchement formés, ils étaient dans un premier temps rémunérés par la mairie. Quand l'association s'est constituée, la présidence de droit revenait à un élu et le siège social était localisé dans un bureau du C.C.A.S.

Il s'agissait alors d'être très présents sur le quartier et tenter par là-même de promouvoir des alternatives aux prises en charge administratives et judiciaires pas suffisamment opérantes.

L'histoire de l'AAVDASE (un seul A à l'époque : Association Viennoise pour le Développement de l'Action Socio Educative) est donc celle d'une double militance : celle des professionnels et bénévoles (assistants sociaux, éducateurs, militants de quartier et celle des acteurs politiques qui en ont assuré dans un premier temps la gestion et la mise en conformité avec les textes en vigueur à l'époque.

En 1981, les mêmes phénomènes apparaissent sur le bas du centre-ville et sur la vallée de Gère, ce qui a amené le conseil d'administration à demander le financement pour une seconde équipe de deux éducateurs et un mi-temps de secrétaire.

En 1983, devant l'amplification des effets de la crise économique sur l'emploi des jeunes, l'AAVDASE a dégagé un mi-temps sur la réflexion et la mise en place d'une entreprise intermédiaire et un mi-temps de coordinateur. Si ce dernier a une responsabilité administrative, il n'a pas pour autant une fonction hiérarchique. L'esprit de l'équipe d'éducateurs d'alors se nourrit plus d'idéologie autogestionnaire.

En 1984, avec le financement d'une nouvelle équipe sur la commune de Pont-Evêque, l'Association se dote de nouveaux statuts avec la suppression de l'article attribuant la présidence de droit à un élu de Vienne. Un A pour agglomération vient alors s'ajouter au sigle pour devenir AAVDASE. Nous pouvons considérer que c'est à partir de 1984 que la prévention sur le secteur a véritablement été gérée par une association –d'autant que composée de trois collègues (1 collègue élus locaux – 1 collègue composé d'administrateurs de la CAF et 1 collègue « personnes physiques ») ce dernier était et est resté majoritaire.

En 1985, se concrétise enfin l'entreprise intermédiaire « Périscope ». Celle-ci située dans les locaux techniques de la municipalité de Pont-Evêque permet à 3 ou 4 jeunes de faire des apprentissages dans les métiers du bois. Il s'agissait en l'occurrence de construire des bateaux camping, des barques et autres ustensiles en bois pour les joutes...Hélas, la disparition de la circulaire 44 sur laquelle s'appuyait juridiquement la structure fit « couler » l'entreprise !

En 1990, devant des disparités de fonctionnement entre équipes et l'arrivée de nouveaux éducateurs moins inscrits, moins préparés à une responsabilité autogestionnaire, certains éducateurs, les plus anciens, ont exprimé auprès du Conseil d'Administration le désir de se voir créer un poste de directeur. Celui-ci vit le jour en janvier 1991

Ce fut aussi la date de création des chantiers éducatifs : depuis l'arrêt de l'entreprise intermédiaire, le service, pressé qu'il était par le nombre de plus en plus conséquent de jeunes laissés pour compte par le monde économique, a pensé et mis en place ce type de réponse.

Certes, avisé par l'échec de « PÉRISCOPE », le Conseil d'Administration était peu enclin à s'engager dans l'aventure économique d'autant que cette nouvelle action nécessitait d'engager un technicien dont le financement reposait sur la prestation. C'est pourquoi en 1991, ces chantiers éducatifs reposaient que sur un mi-temps d'encadrant.

A partir de 1992, devant le succès obtenu par ces chantiers pour les jeunes de la Prévention, nous sommes progressivement passés à un plein temps, puis deux etc....jusqu'à 4 à certains moments.

C'est aussi à partir de 1992 que furent mises en place des activités institutionnelles comme le « groupe parents » ou plus mirifique, l'action auto-école (code et conduite).

En 1998, après plusieurs années d'attente pour la municipalité de Chasse-Sur-Rhône, une équipe s'établit enfin, composée de deux éducateurs dont un financé par la commune.

En avril 1999, l'association obtient du conseil général le financement d'un mi-temps de chef de service, mi-temps qui sera complété en janvier 2000.

Aujourd'hui le service Prévention est composé de dix éducateurs, un chef de service et un directeur, auxquels s'adjoignent un secrétaire à plein-temps et un comptable à 75 etp.

Le Pôle Technique, quant à lui, regroupe aujourd'hui 3 techniciens, un comptable à 0,25 etp ainsi qu'une coordinatrice.

MOYENS MIS EN OEUVRE

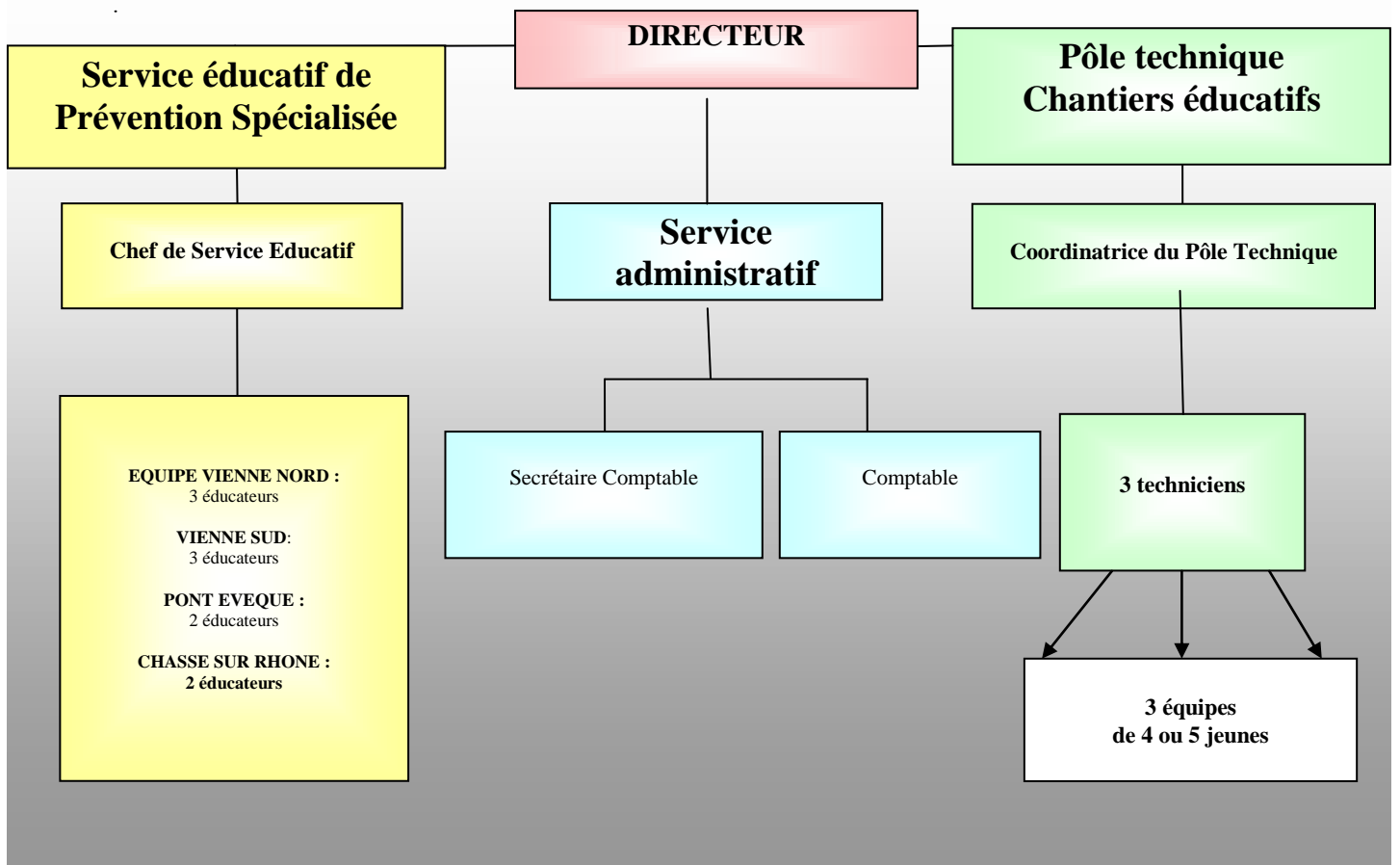
1 Tableau des effectifs financés par le Conseil général

Categories de Personnel		Actuel (Expimé en etp)
Cadres	Directeur : M. Fr. PAIN <i>qualification</i> : Educateur Spécialisé Ingénieur- Maître en management et gestion des entreprises	1
	Chef de Service : Mme Br. RIVOIRE <i>qualification</i> : Educatrice Spécialisée	1
Personnel administratif	Secrétaire : M. L. BENOIT <i>qualification</i> : BTS	1
	Comptable : M. Fr. MIGLIORATI <i>qualification</i> : BTS	0,75
Personnel Educatif	Vienne Nord : 3 Educateurs Spécialisés DEES	3
	Vienne Sud : 3 Educateurs Spécialisés DEES	3
	Pont Evêque : 1 Educatrice Spécialisée DEES 1 Moniteur Educateur	2
	Chasse sur Rhône : 1 Animateur DEFA 1 Educateur	2
Intervenants extérieurs	Psychanalyste	0,03
	Psycho sociologue	0,06
TOTAL		12,84

Durée du travail : 35 h
Convention Collective : du 15 mars 1966
Statut : Association privée loi 1901

PRESENTATION DES SECTEURS D'INTERVENTION

A.A.V.D.A.S.E.



PRESENTATION DES SECTEURS D'INTERVENTION

VIENNE NORD

Quartier d'Estressin – quartier en ZUS – ZRU

Taux de chômage : 42.5 % chez les 16-25 ans.

76 % de la population a un niveau V ou moins

40 % de salariés précaires

Ce quartier regroupant 7000 habitants est composé à 80 % de logement sociaux. Le public y est très hétérogène en termes ethnique et générationnel : de nombreuses familles d'origine immigrée y sont installées depuis plusieurs années. Les jeunes ont une identité très collée à ce quartier avec tout ce que ceci englobe de pratiques économiques parallèles.

Quartier Vallée de Gère

Quartier en ZUS

Taux de Chômage le plus important du contrat de ville du Pays Viennois.

Le plus fort taux de plus de 16 ans sans diplôme

Le plus fort taux d'étrangers

Il s'agit là d'une vallée - hier industrielle et aujourd'hui en pleine rénovation (plan ANRU) qui a vu se succéder différentes générations d'immigrés. L'habitat social n'y est pas majoritaire, mais le parc privé y est plus vétuste – parfois même insalubre.

Les jeunes sur ce quartier y sont nombreux et fréquentent deux écoles primaires qui souffrent d'un manque cruel de mixité sociale (l'une d'elle est d'ailleurs peuplée à 100 % d'enfants d'origine étrangère). Le secteur est classé en R.E.P.

VIENNE SUD

Quartier de Malissol

Quartier classé en ZUS

40 % de la population a moins de 20 ans

Excentré, ce quartier s'est construit à partir d'une ancienne ferme où tout autour s'érigent des immeubles d'habitat social, occupés par une population majoritairement défavorisée. En haut comme en bas de ce quartier, vivent dans de petites villas des populations plus aisées : Ce qui stigmatise quelque peu la place de la « ferme » comme « quartier à problèmes ». Les résidents des immeubles sont pour la très grande majorité issus de l'immigration. Les pères n'ont pu bénéficier de reconnaissance professionnelle...ce qui offre une piètre image du monde du travail à leurs enfants ;souvent, par réaction, ces derniers refusent de rentrer dans ce système. Ces jeunes d'ailleurs ont du mal à exister en dehors des groupes du quartier. Ils sont par ailleurs souvent dans des conduites addictives qu'ils pratiquent ouvertement.

Nous disons de ce quartier qu'il est en adolescence parce qu'il est d'une part relativement récent (les années 70) et parce qu'il est fortement marqué par une jeunesse qui crise.

Quartier de l'Isle

Ce quartier au sud de la ville s'étire sur près de deux kilomètres entre Rhône et voie ferrée au pied de la colline. Peuplé de près de 6000 habitants, ce quartier est composé de 3 sous ensembles avec près d'un tiers des habitants dans le parc public, un gros tiers dans des logements en copropriété et enfin près de mille logements individuels.

21 % de la population a moins de 20 ans et le quartier est très bien équipé en services. Le cadre de vie y est plutôt agréable même si ici ou là à proximité du collège et du lycée technique nous constatons une hausse des actes d'incivilité.

Le Centre Ville

Le centre ville garde la caractéristique traditionnelle d'être le lieu des pouvoirs, des institutions décisionnelles, des commerces, des établissements scolaires et des structures caritatives. La proximité de la richesse, la possibilité des rencontres hasardeuses polarisent des groupes spécifiques. La gare, la poste sont autant de lieux couverts où l'on peut stationner dans l'indifférence générale ou s'y produire pour attirer l'attention. En été, les rues et squares deviennent à leur tour des scènes possibles.

PONT EVEQUE

La commune de Pont Evêque abrite deux quartiers d'habitat social :

Les genêts :

Malgré une population fragilisée et un taux de chômage important (20 %), il fait assez bon vivre sur ce quartier. Cependant l'économie souterraine y sévit de façon régulière.

Le Plan des Aures

Ce quartier en ZUS subit un taux de vacance de 30 %. Le taux de chômage des jeunes est supérieur à 30 %. Nombreux sont ceux qui sont identifiés en difficulté. La population de ce quartier vit à 70 % avec les minima sociaux.

CHASSE SUR RHONE

Si bien même le taux de chômage des quartiers est le plus bas des quartiers en contrat urbain de cohésion sociale, 70 % de la population active à un niveau de formation inférieur au B.E.P. Près de 20 % de la population à moins de 15 ans. C'est une commune traversée par des grands axes autoroutiers et ferroviaires (axe Nord-Sud, axe Grenoble-StEtienne) et une zone commerciale relativement importante ce qui facilite une certaine délinquance. C'est une bourgade qui, du fait de ces grands axes, est « déchirée » en une multitude de petits quartiers qui ne favorisent pas le lien social.

RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX

- **Mettre fin au danger ou aux risques de danger qu'encourent les ados qui nous sollicitent.**
- **Les protéger d'eux-mêmes et des autres.**
- **Assurer des mesures ou actions fondées sur l'intérêt du jeune, dans une recherche de sécurité physiques, psychique et affective lui permettant la socialisation et les apprentissages nécessaires à la construction de son autonomie.**
- **Favoriser l'inscription des jeunes en difficulté dans le droit commun.**
- **Favoriser ou soutenir l'exercice de l'autorité parentale si la situation le permet.**
- **Contribuer au Développement Social Local.**
- **Repérer les problématiques majoritaires et mettre n place des réponses adaptées**

Objectifs 2008 sur chacun des secteurs.

Secteur Vienne Nord :

- + Prévenir les situations difficiles au sein des établissements scolaires.
- + Favoriser le lien avec les jeunes sortis du système scolaire et errant sur l'espace public.
- + Travailler avec les 16-18 ans sur les postures de « savoir être » et leur permettre d'acquérir les « codes » à avoir au bon moment, au bon endroit.
- + Soutenir et orienter les jeunes qui souffrent de problématiques handicapantes.
- + Permettre au plus grand nombre d'être acteurs de leur projet de vie.
- + Permettre à certaines filles de sortir de leur quotidien lourd.
- + Soutenir les parents dans leur fonction parentale en leur redonnant confiance et autorité.

Secteur Vienne Sud :

+ Pour les 10-12 ans :

- Créer du lien avec les jeunes pour être mieux identifiés et sollicités si besoin.
- Responsabiliser les scolaires et leur apprendre à réagir face à des situations de mise en danger.
- Les sensibiliser à l'altérité, au respect de soi et des autres.

+ Pour les 12-16 ans :

- Affirmer le lien que nous avons avec eux en vue de déboucher sur des accompagnements individuels, si nécessaire.
- Leur offrir des apprentissages de vie en groupe.

+ Pour les 16-18 ans :

- Apprendre à bien se conduire en se mesurant dans des activités à risques.

+ Pour les collégiens :

- Eviter l'éviction scolaire.
- Apporter des réponses adaptées au public en risque d'exclusion.
- Etre réactif sur des situations de rupture scolaire
- Etablir une relation de confiance pouvant permettre au jeune de mettre en mots ses difficultés.

+ Pour le public féminin :

- Offrir à certaines filles un espace de liberté en dehors du regard des parents et des grands frères tout en permettant une négociation avec les exigences culturelles et familiales.
- Travailler avec elles le fantasme de la « toute liberté ».
- Leur apprendre à faire des choix raisonnés.

+ Pour les 16-21 ans :

- Permettre à ces jeunes la mise au travail de leur comportement, leur permettre de dire leurs « revendications » de façon compréhensible et acceptable.

+ En direction des parents :

- Soutenir les parents dans leur fonction parentale, dans la compréhension des actes de leurs enfants et les aider à mettre en place des réponses adaptées.

Secteur de Pont Evêque

+ Pour les 11 à 14 ans :

- Etre force de proposition sur des actions collectives.
- Etre soutien pour le jeune et sa famille, en dehors des dispositifs existants.
- Etre en soutien – tiers facilitateur- entre l'institution scolaire et les parents pour ceux qui ont des problèmes de comportement dans le cadre scolaire.

+ Public 14 à 16 ans :

- Prévenir les ruptures scolaires.
- Conforter la médiation avec les familles vis à vis des institutions.

+ Public 16 à 21 ans :

- Soutenir ceux qui peuvent servir d'ado relais et favoriser leur implication dans la vie locale.
- Préparer certains à se projeter au delà du « tout – tout de suite ».
- Mettre en valeur et soutenir leur potentiel individuel ou collectif.
- Leur apprendre à répondre de leurs actes – les responsabiliser

+ Vis à vis des Familles :

- Soutenir les familles dans leur fonction parentale
- Les accompagner dans une démarche de dialogue avec leurs enfants.

Secteur Chasse sur Rhône

+ Public 11-15 ans :

- Eviter l'exclusion scolaire en proposant notre médiation.
- Sensibiliser les jeunes sur les risques encourus par les dégradations dont ils sont les auteurs

+ Public 16 - 18 ans :

- Etablir un lien avec ceux qui sont le plus en difficulté (en errance sur leur quartier).
- Leur donner un espace de rencontre et d'écoute afin d'établir une relation de confiance
- Soutenir ceux qui sont encore dans le système scolaire et les aider à élaborer un projet de vie.

+ Public 18 – 21 ans :

- Insuffler à ceux qui sont en rupture, le désir, la volonté de sortir de l'isolement. Leur donner « envie » de devenir « acteur » de leur devenir.
- Favoriser des expériences qui les aident à sortir de leur état dépressif.
- Positiver leur participation.
- Partager des « temps de vie » pour favoriser l'échange, la relation et créer un lien de confiance
- Aider ceux qui sont dans les conduites addictives à prendre conscience de leur perte d'autonomie et susciter chez eux l'envie d'être et de faire.
- Favoriser un travail de prise de conscience de ceux qui conduisent sans permis et les aider à régulariser leur situation.

+ Vis à vis des familles :

- Redonner confiance aux familles et les aider à développer leur compétences éducatives.
- Repérer les « maux » et difficultés qui entravent les relations de la famille avec leurs enfants.
- Rétablir les liens quand ceci s'avère nécessaire entre les enfants et les parents.
- Etre un « lien modulateur » qui écoute, apaise rassure.....

PROJET DE SERVICE

LA QUESTION DE L'ETHIQUE

Que ce soit de par l'arrêté de 1972 ou de par notre rattachement à la protection de l'Enfance légitimé par une convention signée avec le conseil général de l'Isère, l'AAVDASE est de fait inscrite dans une déontologie professionnelle. En effet, les grands principes de la prévention spécialisée (libre adhésion, respect de la confidentialité, absence de mandat nominatif, non institutionnalisation des actions) organisent notre pratique, garantissent notre mode de fonctionnement et concourent à la déontologie de notre profession.

Les concepts qui précisent ce cadre déontologique supposent par ailleurs le respect de la hiérarchie institutionnelle et celui du fonctionnement en équipe.

LA LIBRE ADHESION

Les jeunes de 11 à 21 ans sont libres d'aller vers les éducateurs. Ils ont le choix de venir ou non au local, de se faire aider ou pas. C'est le jeune qui accepte l'offre de relation proposée par l'éducateur, ce qui le rend acteur de son accompagnement.

Mais cette liberté d'aller vers l'éducateur doit être suscitée. Il ne s'agit pas d'attendre que le jeune juge le moment et l'opportunité de faire cette démarche.

La présence massive et quotidienne de l'éducateur dans le quartier influence cette adhésion.

Si le jeune est libre d'aller vers l'éducateur, celui-ci doit tout faire en revanche pour favoriser cette adhésion.

LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITE

Le fait que l'éducateur garantisse la confidentialité de la problématique du jeune et de ses coordonnées permet à ce dernier de s'ouvrir dans la relation et de communiquer en toute confiance. C'est ce facteur qui favorise en effet l'adhésion du jeune à une relation éducative. C'est une façon d'aider le jeune à se dire quand il sait que tout ce qui est échangé avec l'éducateur reste dans le cadre de la relation.

Néanmoins, cette notion trouve ses limites quand des démarches à effectuer auprès des institutions nécessitent un partage d'informations ; c'est là d'ailleurs que la fonction de « passeur » de l'éducateur prend toute sa dimension puisque après avoir obtenu l'accord du jeune, celui-là va servir de lien entre le jeune et l'institution ou le partenaire. L'éducateur va ainsi transmettre au jeune la confiance qu'il a vis à vis de ce partenaire en question.. Ce qui permet au fil des liens, des « ponts » établis, à faire sortir le jeune de son propre anonymat. L'anonymat peut ainsi, sans aucune « trahison », être aboli pour régler une situation problématique.

LE NON MANDAT

Le service n'est mandaté ni par la justice, ni par une quelconque administration pour entreprendre un « suivi » auprès de tel ou tel jeune. En ce sens là, il n'y a pas de mandat nominatif.

Cependant nous avons du conseil général de l'Isère un mandat collectif notifié par une convention triennale et la charte. De fait, le service à une mission de service public, globale et sociale dans le cadre de la protection de l'enfance. Les équipes sont ainsi missionnées sur différents secteurs de la ville de Vienne, de Pont Evêque et Chasse sur Rhône pour accompagner des jeunes et leurs familles qui présentent des difficultés éducatives et sociales.

LA NON –INSTITUTIONNALISATION

Le principe de la « non-institutionnalisation des actions » exige des éducateurs de devoir sans cesse adapter celles-ci selon les problématiques des jeunes et le rythme de vie du quartier. Cependant, l'évolution sociale et économique nous amènent à rendre pérennes certains outils comme l'auto-école et les chantiers éducatifs : ces derniers d'ailleurs ont été reconnus et institués par une circulaire de juin 1999.

Définis comme fondements premiers, les principes qui dictent nos actions évoluent entre deux registres :

Celui de l'éthique et celui du Droit

Tous deux prennent position sur le sens des choses.

Le premier en dit la préoccupation, l'application à protéger et promouvoir nos valeurs, le second tend à dire ce qui est possible et ce qui est interdit. C'est dans le cadre de ces deux principes assez différents que se joue la posture des éducateurs de terrain.

- L'un, très responsabilisant, puisqu'il s'en remet à l'engagement de chacun et des équipes, à leur déontologie personnelle et professionnelle, quand elle a pu se constituer, pour agir au plus près des principes. Cela nécessite en revanche une certaine rigueur.
- L'autre, de références plus sûres, mais laissant peu de place à l'appréciation et au choix puisqu'il convient d'être conforme à des codes préétablis, à être porteur de la loi et de l'appliquer.

Ces deux références sont essentielles quand les éducateurs sont dans la rue, loin du regard de leur hiérarchie : le Droit épaulant l'éthique quand nécessité l'oblige.

La mission du service étant de permettre aux jeunes éloignés de la socialisation et de l'insertion de devenir des adultes autonomes, c'est-à-dire sujets et responsables de leurs désirs et de leurs actes, il est nécessaire de penser l'intervention professionnelle à partir des valeurs qui ont fondé le travail éducatif dans le secteur social.

L'engagement

Un des principes déontologiques de base est le principe de conviction. Celui-ci ne dit pas la certitude de réussir mais le désir, la volonté et l'obligation de chercher les meilleures solutions.

La considération

Quelles que soient les différences, le respect de la personne participe à sa reconnaissance et à sa dignité.

Ce respect, c'est aussi celui de son intégrité, de ses droits, de sa volonté, de son histoire et hors duquel une relation de confiance ne peut se construire.

La responsabilité

Le souci de la mission implique, pour chacun des professionnels, une responsabilité tant civile que pénale et morale ainsi que la mise en œuvre des orientations associatives.

La disponibilité

Elle est la condition même de l'offre de relation sur les quartiers ou tout autre espace public. Ses limites restent les contingences de la nature humaine, tant du côté du professionnel que du côté des jeunes, dans le contexte collectif et institutionnel du moment.

La vigilance

La rencontre du professionnel avec l'autre nécessite de sa part la prise en compte des observations recueillies et du sens qu'il va donner à ses actions. Son regard posé sur l'autre doit rester en éveil pour évaluer régulièrement ses positions éducatives, éviter les dérapages et apprécier le cheminement de la personne accompagnée. De même, une juste distance permet d'éviter le risque de fusion et de confusion.

C'est aussi pour cette raison que le service privilégie, tant que faire se peut, le travail en binôme.

LE TRAVAIL DE RUE

La démarche de présence auprès des jeunes et dans leur milieu occupe une position cardinale dans la réalisation de la Mission de notre service de Prévention Spécialisée. Ce mode d'action nous permet de nouer des relations avec un milieu qui n'en a pas fait la demande. C'est le moyen privilégié d'atteindre un public entretenant des rapports difficiles avec les institutions. C'est le moyen le plus rapide et le plus efficace de connaître personnellement les jeunes, de se familiariser avec leur milieu et leurs comportements, d'être reconnu dans le quartier. Un moyen de connaître l'ambiance du quartier, ses réseaux de relation, de solidarité, les lieux de regroupements. Dans certains espaces enfin, il permet un lien avec les publics les plus exclus.

Les lieux :

Il s'agit pour les éducateurs d'aller sur les lieux où ils sont susceptibles de rencontrer les jeunes et faire offre de leur présence.

Les trajets des éducateurs du service sont établis par les espaces non institutionnels. La rue, les cages d'escaliers, les places, le hall de la gare, la cafétéria sont autant d'espaces publics investis par les éducateurs.

Les moments

Il s'agit d'être présents régulièrement et fréquemment aux moments où les jeunes occupent cet espace, où ils ont l'habitude de s'y réunir.

C'est à l'équipe de cerner les moments à privilégier, ici en soirée, là à la sortie du collège ou du lycée...

Les éducateurs font ainsi comprendre, par leur comportement, leur disponibilité aux moments les plus favorables au développement des relations. Les saisons ayant une influence sur les temps de travail de rue, il importe de décaler les horaires de soirée, arrivés les beaux jours.

Les attitudes

Travailler dans la rue, c'est être là, disponible physiquement et mentalement pour observer, écouter... sans intention autre que d'aller à la rencontre.

Il ne s'agit en aucun cas de faire du contrôle social; c'est la raison pour laquelle nous ne faisons pas de terrain trop tard le soir, étant donné d'une part que l'objectif d'éducation et de socialisation implique que nos interventions puissent permettre aux jeunes d'être accompagnés vers les institutions; d'autre part, notre présence sur le terrain doit correspondre au cadre du travail relationnel encore possible.

Dans la rue, les espaces publics, les éducateurs doivent s'appuyer sur la clarté de leurs références, la cohérence de l'image d'adulte que chacun d'eux présente aux jeunes et qu'ils représentent pour eux. La solidarité des autres équipes du service et celle des responsables garantissent le sens de la mission, la finalité et l'indépendance technique de leur pratique.

Cette pratique du travail de rue peut se réaliser seul, cependant à l'AAVDASE, nous souhaitons, tant que faire se peut, qu'elle s'effectue en binôme pour permettre à l'un ou à l'autre des éducateurs d'être plus en position de « tiers » dans la relation et ainsi de pouvoir se protéger de ses propres projections, de ses propres affects. De plus, la pratique en binôme évite à l'éducateur d'être trop enclin aux pressions des jeunes et le garantit ainsi de « dérapage » possible.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Considérer le jeune au centre de nos préoccupations, c'est l'autoriser à exprimer des désirs ; c'est le reconnaître dans ce qu'il est ou ce qu'il est menacé de devenir... c'est prendre en compte sa souffrance, son symptôme comme demande implicite à partir de laquelle se construit son « chemin » balisé dans la durée par une relation de confiance réciproque.

Or, que ce soit dans la rue ou au local, le jeune n'exprime que très rarement une demande explicite, si ce n'est celle d'avoir du travail ou une aide « matérielle » ponctuelle.

Certes, si cette demande sociale sert souvent de passeport à l'échange, l'éducateur se doit de faire preuve de clairvoyance pour pouvoir apprécier ce qui, éventuellement, se cache derrière celle-ci.

S'il estime que les difficultés du jeune ne sont que d'ordre social et qu'il cherche auprès de lui un soutien, l'éducateur répond à cette sollicitation en formalisant avec le jeune des étapes susceptibles de baliser son projet de vie. Ainsi, il veille à développer chez le jeune les motivations susceptibles de l'aider à se projeter dans le temps en concrétisant positivement certaines expériences. Pour ce faire, l'éducateur utilise les « outils » rendus possibles par le service (camps, actions collectives, apprentissages, chantiers...) pour permettre au jeune de prendre confiance en lui, de socialiser son comportement, d'expérimenter des possibles...

S'il juge que les difficultés du jeune ne sont pas que sociales, mais affectives et relationnelles, alors l'éducateur propose un accompagnement plus « approfondi » à partir des problématiques repérées. S'engager dans ce type d'accompagnement, c'est témoigner auprès du jeune que nous avons compris son problème.... L'éducateur, ou plutôt le binôme dans ce cas là, entreprend auprès du jeune un travail de « restauration » que l'on peut qualifier de « soignant ». Cette démarche clinique est rendue possible par le travail d'équipe d'une part et par la supervision d'autre part. La relation établie, pour qu'elle opère, présuppose une professionnalité qui engage l'éducateur dans ses compétences bien sûr, mais surtout dans ce qu'il est : seules des présences authentiques peuvent permettre à un jeune d'atteindre une connaissance plus juste de lui-même et des autres, de leur disposition à son égard, de ses besoins profonds qui lui permettent de modifier en conséquence ses conduites.

Pour certains jeunes donc, les éducateurs ont à initier un étayage vers le soin pour permettre ensuite à ces jeunes d'avoir accès soit au Centre Médico-Psychologique, soit à MARS (Mission Accueil Relais Soins) s'il y a des passages à l'acte délictueux, soit chez un psychothérapeute dans le privé... Toutefois, l'expérience nous montre la nécessité d'accompagner le jeune sur deux, voire trois séances afin qu'il ne se sente pas abandonné et qu'il perçoive la confiance que nous avons nous-mêmes mis dans le (la) thérapeute.

L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DE GROUPES

Avant de pouvoir centrer notre suivi sur l'individu nous avons souvent à passer préalablement par un travail avec le groupe, d'autant que sur les quartiers nous les rencontrons souvent ainsi.

L'accompagnement peut donc s'initier à partir d'une demande collective. Certes nous savons et nous mesurons combien, pour ces jeunes des quartiers d'habitat social, le groupe a une grande importance dans la construction identitaire. Il en est de même de l'appartenance au quartier ; cependant, il est nécessaire de favoriser l'émergence d'une identité propre, singulière, si bien même nous n'ignorons pas que l'individu est sans cesse dans une dynamique de va et vient par rapport au groupe.

Dans la réalisation de projet de groupe (camp, visite culturelle, activité sportive, petit chantier...) l'éducateur sert de soutien éducatif et technique. Il fournit les moyens nécessaires à la construction et à la réalisation du projet : l'objectif étant là d'impliquer les jeunes de manière concrète, de sorte qu'ils soient acteurs de leur projet.

Quelque soit l'activité support, une action collective engendre de fait un système d'échanges et de participation où chaque jeune peut s'exprimer et se réaliser. L'éducateur peut voir dans ce type de situation comment le jeune aménage et réaménage ses relations avec les autres membres du groupe. De la même façon, en partant d'individus qui partagent les mêmes souffrances, l'équipe peut constituer un groupe à partir duquel se rompt l'isolement, se construisent des solidarités, se crée la confiance...ou pour des plus jeunes, très déstructurés, l'occasion de se socialiser au travers des partages de loisirs, de quotidiens communs...

Les jeunes se reconnaissent semblables par certains côtés : ils partagent des émotions et de la convivialité bien souvent et la dynamique que ces moments engendrent permet à ces jeunes en déficit de relation de créer du lien. La vie de groupe, exigeant des règles, celle-ci amène le jeune à devoir se conforter à une pression de conformité qui institue des valeurs de groupe.

Partir de l'identité du groupe derrière lequel le Jeune se protège, lui permettre de décliner et d'affirmer son identité propre ou dans un autre cas, permettre à des individus en grande souffrance (quelque soit le symptôme donné à voir) de favoriser au travers du groupe une reconnaissance et une socialisation, voilà en principe l'objet de l'accompagnement collectif.

Les équipes de l'AAVDASE partagent aussi avec d'autres partenaires des actions collectives communes. Sa place est bien souvent dans l'élaboration et l'initiation de ces actions mais elle s'en dégage pour ne pas s'inscrire dans l'institutionnalisation (soutien scolaire - actions de loisirs...)

L'objectif de la Prévention Spécialisée, en collaboration avec d'autres opérateurs, est de promouvoir des actions susceptibles d'être des réponses adéquates pour nos publics, soit parce que nous sommes sur un terrain nouveau soit pour nous substituer à d'autres acteurs et pointer le manque.

LE TRAVAIL CLINIQUE

Le travail des équipes éducatives étant d'amener un mieux être chez les jeunes que nous accompagnons, il est évident pour notre service que l'observation, l'analyse et le diagnostic participent du travail clinique. A partir de là, toute action en direction d'un changement ou d'une évolution pour un jeune est à considérer comme « thérapeutique ».

Certes, il y a des limites à ce travail, ne serait-ce que le manque de « formation personnelle » de certains éducateurs... De plus, quand parfois il y a forte empathie, prendre du recul ne permet guère d'avoir un regard objectif. C'est pourquoi il est demandé aux éducateurs de travailler tant que faire se peut en binôme et de se référer à l'équipe ou au service pour pouvoir se distancer d'une relation pouvant être trop impliquante.

Malgré ceci, nous pensons indispensable le regard d'un autre professionnel doté d'un outil clinique se situant dans le champ du curatif.

C'est pourquoi, au niveau des équipes, un psychologue ou un psychosociologue facilite la réflexion et les échanges à partir de situations. Au niveau du service, si nous avons opté depuis 1992 pour l'intervention d'un psychiatre, aujourd'hui la formation de base de l'intervenant demandée par les éducateurs varie entre celle du psychosociologue, du sociologue, de l'ethnologue, de l'anthropologue ou du psychiatre. Le besoin pouvant varier d'une demande de compréhension du fonctionnement du quartier, d'une ethnie...à une demande d'analyse institutionnelle à partir de manquements ou dysfonctionnements.

De ce fait, il est envisagé d'engager à la journée une fois par trimestre un intervenant susceptible de répondre à la problématique ou au besoin d'actualité.

NOTRE PRISE EN CHARGE DES JEUNES EN ERRANCE

Il nous faut tout d'abord distinguer trois types de jeunes en errance.

- 1 Les mineurs en fugue,**
- 2 Les jeunes majeurs (18-20 ans),**
- 3 Les 20-30 ans.**

Le centre ville garde la caractéristique traditionnelle d'être le lieu des pouvoirs, des institutions décisionnelles, des structures caritatives.

La proximité de la richesse, la possibilité des rencontres hasardeuses polarisent des groupes spécifiques. La gare, la poste sont autant de lieux couverts où l'on peut stationner dans l'indifférence générale ou s'y produire pour attirer l'attention. En été, les rues et squares deviennent à leur tour des scènes possibles.

Nous trouvons, à l'intérieur de cet espace centre, des territoires davantage typés :

Si les mineurs en fugue fréquentent plus volontiers la gare et ses alentours, les aînés sont à proximité de Inter marché ou des lieux de culte (le week end)...

La précarité est quant à elle un paramètre d'ensemble. Dans tous les cas de figure pour les majeurs, ne pas accéder à un emploi ou le perdre, c'est entrer dans la spirale qui peut entraîner vers le gouffre de la débâcle. C'est pourquoi tout éducateur interprète de sa place les demandes particulières émanant d'un assisté, d'un déviant, d'un délinquant, d'un malade, d'un fugueur ou d'un «hybride».

Cette population que je nommerai les « Nomades de la ville intervalle » oriente notre pratique de centre ville.

Certes, si sur une année le contact s'établit avec une trentaine de jeunes, les réponses apportées ne concernent qu'une quinzaine d'entre eux.

Il est d'ailleurs aisé de constater que les réponses apportées par l'AAVDASE sont plus nombreuses auprès des deux premiers groupes.

- **Les mineurs en fugue :**

Ils ont 16 ans, 17 ans, en majorité des filles. Ces dernières ont suivi bien souvent un garçon qu'elles ont connu aux aléas de leurs sorties et le suivent dans le rêve du grand amour. Un air de liberté leur donne l'impression de pouvoir ouvrir les portes du « tout - possible »...

Puis vient le désenchantement et avec lui, la galère....

Nous rentrons assez facilement en contact avec ce type de public et les réponses sont plus simples pour nous dans la mesure où nous avons un devoir de protection. Pour ce faire, nous informons l'ASE et le procureur et nous collaborons pour la suite à donner à ces « fugues ». Généralement, nous reprenons contact avec le foyer duquel ces jeunes ont fugué et les situations se régularisent assez rapidement.

- Les Jeunes Majeurs

La particularité de ces jeunes est d'avoir pour la grande majorité d'entre eux connu les institutions jusqu'à leur majorité.

S'étant crus assez solides pour prendre leur vie en mains et forts, bien souvent, d'un premier contrat de travail, ils déchantent très vite de ne pouvoir accéder à un emploi régulier et un statut salarial stable. Ils commencent alors leur pérégrination de ville en ville en quête de « travail ». Ils croisent alors des saisonniers, parfois même font cette expérience, mais la précarité les guette avec son lot de « déboires ».

Nous les repérons en centre ville, près des commerces ou des banques. Très vite, nous constatons qu'ils n'ont plus de pièces d'identité, symptôme, s'il en est, de leur propre perte de repères.

Pour ces jeunes, le monde des Educateurs ne leur est pas étranger mais surtout pas question de proposer un lieu d'accueil collectif. Dès que quelque chose commence à se construire, ils fuient....

Néanmoins, la phase d'appropriation passée, si l'éducateur accroche la relation, nous commençons à travailler sur leur identité, leur quête d'identité qui se matérialise entre autres par l'établissement d'une nouvelle carte qui oblige le jeune à regarder dans le rétroviseur de sa propre histoire. Parallèlement, nous lui proposons un chantier éducatif qui le repositionne dans un statut de salarié en lui permettant de gagner dignement son argent et en le repositionnant dans un rythme de travail. Certes, l'accueil de nuit peut servir quelque temps de toit, mais notre souci est de trouver un autre type d'habitation plus propice à une vie de salarié et plus favorable à la rupture d'avec son monde d'adoption.

Si nous employons ce vocable d'« adoption », c'est pour mieux signifier que ces jeunes souffrent d'abord de solitude.

C'est pourquoi le travail de l'Éducateur prend alors une autre dimension : il ne lui suffit plus pour ce public de lui trouver du travail ou un toit. Si son action devait se réduire à cela, il ne tarderait pas de voir son nouveau « pensionnaire » fuir de nouveau.

Pour l'éducateur, accompagner un jeune en voie de marginalisation ou fortement marginalisé, c'est en vue d'opérer chez ce jeune quelque transformation plus ou moins profonde pour qu'il ne soit plus ce qu'il est aujourd'hui ou ne devienne jamais ce qu'il est menacé de devenir. Ce « travail », cette opération comporte, exige, beaucoup de présences et s'accomplit toutes les fois que quelque chose qui est attendu et désiré par l'autre passe en lui et modifie librement sa destinée dans le sens de son bonheur.

Exister, pour ces jeunes, n'est pas un problème métaphysique. C'est disposer de quelques biens élémentaires : un logement, à défaut un squat, mais surtout exister, c'est d'abord compter aux yeux de quelqu'un, être attendu, reçu dans un univers qui est à leur mesure. Les déficits de la vie de ces jeunes appellent une pédagogie de la Présence. Et c'est celle-ci, faite d'attention et d'affection qui, seule, permet d'avoir signification et valeur à leurs propres yeux. Pour répondre à ce niveau d'engagement qui oblige les affects, nous avons à l'AAVDASE une analyse de la pratique, garante d'une conduite professionnelle. Et c'est bien parce que ces jeunes auront senti et compris que notre Présence s'inscrit dans le cadre de la libre adhésion qu'ils seront moins craintifs et plus confiants dans notre offre de relation et d'aide.

Les 20-30 ans

Ce troisième groupe rassemble les aînés de ceux qui comme les jeunes majeurs, ont connu le monde des institutions auxquels sont venus s'adjoindre le flot des divorcés, des cassés de l'amour.

Ils s'inscrivent comme des nomades urbains. Certains se sédentarisent même à Vienne du fait des structures caritatives et des squats que l'on y trouve.

La quasi totalité de ceux-ci tente d'échapper à leur solitude par l'acquisition d'un animal que, pour rien au monde, ils n'abandonneraient. Ils préfèrent refuser un toit, plutôt que se séparer de celui-ci. Inscrits dans une culture nomade, ils élaborent une sociabilité particulière tant au niveau des lieux qu'ils fréquentent que par le type d'habitat qu'ils adoptent.

Ce troisième groupe est plus difficilement apprivoisable, tant le temps trace les stigmates de l'exclusion : l'alcool est devenu le vecteur de la fuite du réel social et, inconsciemment, celui du désir de mort.

Il est très rare qu'avec ceux-ci nos démarches aboutissent.

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Depuis la loi particulière de 1986, la famille est repositionnée comme le partenaire incontournable s'agissant de la question de l'éducation de l'enfant ou l'adolescent.

Ce travail avec les familles s'établit à partir de deux entrées : soit une demande directe des parents auprès de l'équipe par rapport aux difficultés rencontrées avec leur(s) enfant(s), (conflits intra familiaux- problèmes de collège- situation judiciaire...) soit il s'agit d'une démarche des éducateurs qui tentent de replacer les parents dans leur rôle d'autorité.

Par ailleurs, sur chacun des quartiers, nous travaillons avec certains partenaires (polyvalence de secteur – centre social- CAF voire petite enfance...) pour mener des actions collectives dont les objectifs sont :

- De favoriser une certaine convivialité permettant de rompre l'isolement de certains parents
- De développer du lien social, un sentiment d'appartenance à un groupe
- De partager des réflexions sur des questions concrètes d'éducation
- D'impliquer les parents dans l'action éducative et de favoriser un dialogue entre le jeune et ses parents.

Pour favoriser ceci, les équipes en lien avec les partenaires utilisent des supports diversifiés comme des sorties familiales, des séjours-vacances, des groupes de paroles, du théâtre inter- actif etc ...

Soutenir la fonction parentale n'exclut pas de se positionner clairement vis à vis de certains dysfonctionnements. Face à des situations d'enfants en danger, de maltraitance, les éducateurs se doivent d'en informer leur cadre qui, le cas échéant, fait un signalement auprès du procureur et du service d'Aide Sociale à l'Enfance. Les parents en sont informés et les équipes s'efforcent d'expliquer le sens de cette démarche : les signalements judiciaires ne sont pas des actions envers de « mauvais parents » mais se veulent au contraire des solutions d'aide pour soutenir les familles tout en protégeant l'enfant. Ceci, pour que les parents ne se sentent pas « trahis » par l'éducateur d'une part et par ailleurs, pour éviter la circulation de rumeurs sur le quartier qui obligerait l'équipe à se justifier.

Quelles que soient les difficultés induites par un signalement et la prise de position du service, « ne pas dire est plus dangereux que dire ». L'environnement ne comprendrait pas que les éducateurs sachent sans réagir. Nous sommes là sur une question de déontologie et de crédibilité.

Intervenir auprès des familles de culture ou d'origine sociale diverses suppose pour les éducateurs d'être ouverts à différentes manières d'exercer la parentalité. Il nous appartient donc de mettre en place des stratégies de contact qui nous donnent la possibilité de rencontrer les pères(espaces publics en soirée, bar du quartier etc...) pour mieux prendre en considération les différences de modes d'occupation des espaces familiaux.

LE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

Depuis toujours, la mission de la Prévention Spécialisée s'est attachée à intervenir sur deux niveaux :

- Auprès des jeunes en risque de marginalisation ou d'inadaptation.
- Auprès de leur environnement.

Si la réponse éducative à destination du jeune en rupture est la plus connue des administrateurs de l'AAVDASE comme des structures médico-sociales, celle concernant le travail sur le « milieu » l'est beaucoup moins.

Chacune des équipes sur son secteur respectif s'inscrit à la croisée des partenariats divers pour élaborer collectivement les réponses les plus adaptées et les plus cohérentes aux situations rencontrées : ici, un travail avec l'association des habitants, le centre social, les élus et le bailleur social, là avec la Mission locale et la polyvalence de secteur...

Depuis l'inscription du District de Vienne au Contrat de Ville, le développement social local a connu une évolution qui, aujourd'hui, émerge à côté du développement économique en y associant d'autres partenaires.

Pour reprendre Mondalfo, le Développement Social Local est envisagé comme un « processus endogène s'attachant à générer des dynamismes de la part des populations concernées à partir de leurs ressources propres ».

L'éducation, la santé, le logement, la qualité de vie sont autant de champs qui nous concernent en prévention et qui doivent être pris en compte dans le cadre du D.S.L. pour permettre à tout un chacun intéressé par une décision qui le concerne d'en être acteur légitime.

C'est pourquoi nous nous devons d'impliquer les populations dans la vie de leur quartier et de nous appuyer sur leurs atouts pour en renforcer la cohésion.

Pour atteindre cet objectif, nous devons élaborer des projets – actions structurées de façon à favoriser l'expression et le droit des personnes, la mise en œuvre d'actions servant le développement des publics concernés ; ceci dans une cohérence et une adaptabilité des politiques publiques, cherchant à développer une cohésion sociale durable.

LE PARTENARIAT

Les missions de l'AAVDASE s'inscrivent dans un territoire donné et s'articulent avec d'autres actions menées dans le cadre de :

- 1- Politiques de protection de l'Enfance**
avec les services du Conseil Général
- 2- Politiques éducatives locales**
avec les collèges Ponsard, Grange, l'Isle et Brassens, les Centres Sociaux de Malissol, Vallée de Gère, l'Isle, Pont-Evèque, Chasse, La Sauvegarde, la P.J.J, Oxyjeunes.
- 3- Politiques d'insertion**
avec l'association intermédiaire IDEAL – La MIJIR – RIVHAJ pour le logement – CLI – PLIE – le SPIP – Le Foyer des Jeunes Travailleurs – L'Accueil de nuit- CCAS – L'Arche du 27-
- 4- Politiques de soins**
avec MARS – les CMP- Hôpital – Contact – Elsa-
- 5- Politiques de Prévention et de sécurité publique**
avec les élus locaux – la Police Nationale – La Gendarmerie – la Police Municipale – les bailleurs sociaux – les commerçants – les sociétés de transports urbains – la justice-

Nous sommes, en Prévention Spécialisée, directement concernés par le fonctionnement des institutions intervenant sur le même territoire et auprès des mêmes publics. Nous nous devons de participer aux différentes instances locales afin que nos actions soient des plus cohérentes et des plus complémentaires.

A ce titre, nous participons dans le cadre du Contrat Ville, aux cellules de Veille éducative, aux commissions « jeunes », au dispositif « MARS », « Oxyjeunes », aux ateliers « Droits et devoirs », au dispositif « V.V.V. », au groupe « Mineurs T.G.I. », à la commission « addiction ». Dans ces séances de travail, nous nous devons d'être vigilants par rapport à l'éthique guidant nos pratiques mises en œuvre afin que soient garantis le respect des personnes et la confidentialité des informations.

Afin de protéger la qualité de cette relation que les éducateurs entretiennent avec les jeunes, le chef de service et le Directeur se doivent d'assumer le lien avec les partenaires institutionnels.

Il est des travailleurs sociaux que les éducateurs sollicitent en direct et pour lesquels une transmission d'informations concernant un jeune en particulier peut être envisagée ; celle-ci ne s'effectue qu'avec l'accord de ce dernier et/ou après lui avoir expliqué comment cette communication s'inscrit dans une meilleure réponse à son problème. Ceci contribue d'ailleurs à garantir aux usagers un service de qualité.

En outre, l'AAVDASE participe aux contrats locaux de sécurité comme au contrat intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance. En effet, dans ces instances, nous abordons des thèmes globaux se rapportant aux problématiques repérées sur chacun des secteurs.

Nous pouvons, forts de notre connaissance des quartiers, communiquer alors sur les problèmes globaux rencontrés par les jeunes et les populations et témoigner ainsi de l'ambiance urbaine au-delà de ce qui est visible par tous.

LES SEMAINES FRAÎCHES

Depuis 2007 : Une nouvelle action ponctuelle.

Des séjours « découverte » de L'AAVDASE.

« *L'idée* » : organiser des « *semaines de travail* » qui permettent à des jeunes de l'agglomération viennoise, de mettre *bénévolement* leurs compétences ou leur force de travail au service des autres, dans une association ou une collectivité.

En quelque sorte, des stages « de découverte », en dehors du département, qui se déroulent en milieu professionnel. Des séjours d'observation, de formation et d'insertion par le travail, enrichissants, parce qu'ils provoquent de nouvelles rencontres et la découverte d'autres fonctionnements sociaux et professionnels.

Un temps qui rompt, avec le cadre de vie habituel d'un(e) jeune, entre autre, sa famille, ses copains, son quartier, en partant quelques jours dans une autre région, (un autre lieu), pour se changer les idées, observer, rencontrer des personnes nouvelles, s'ouvrir d'autres horizons, tout en travaillant bénévolement.

Il s'agit d'un travail « *bénévole* » dans des centres de vacances qui va permettre au jeune de se sentir utile, d'être valorisé et d'être responsabilisé. Il aura ainsi à s'insérer dans une équipe professionnelle, à apprendre à respecter un rythme de travail et les règles de vie du lieu qui les accueille. Ces expériences de travail peuvent ainsi aboutir pour certains qui sont en recherche d'emploi, à des propositions d'embauche ou à des contrats.

Cette année nous avons adopté deux formules :

Un « départ individuel » à la demande d'un jeune majeur ou sur une proposition des éducateurs, s'ils sentent que ce stage de découverte peut être une opportunité pour lui, pouvant se révéler, telle une expérience de vie, qui l'aide à se découvrir des potentialités dans un milieu qui lui est étranger. Ce stage est établi dans un partenariat avec des centres de vacances et sur la base de conventions tripartites, étant considéré comme un stage soit de découverte soit effectué à la demande d'un établissement scolaire.

Un départ collectif avec un groupe de six jeunes (mineur ou jeunes majeurs) accompagnés d'un éducateur sur la base du volontariat. Ce séjour est proposé à des jeunes que nous ne jugerons pas encore à même, de partir en autonomie. Il a les mêmes objectifs généraux que pour un départ individuel (découverte d'un nouveau milieu, de nouvelles rencontres et fait fonction de stage de découverte ...) et des objectifs plus individualisés qui peuvent être la découverte d'une branche professionnelle telle que l'animation, la restauration...

« *Les Semaines Fraîches* » :

Un dispositif institutionnel commencé au premier trimestre de l'année 2007 qui a concerné des jeunes bénéficiant d'un accompagnement éducatif par les équipes de l'AAVDASE

L'hébergement et la nourriture sont pris en charge par les lieux visités, ainsi que la mise à disposition des aménagements sportifs et culturels.

Il s'agit là de mesurer à travers ces séjours, les acquisitions comportementales de socialisation et d'apprentissage des jeunes.

Un temps de travail, avec un encadrement adapté, des séjours avec une « dynamique de travail » axée sur des rencontres mais aussi des activités de loisirs et culturelles.

Des destinations diverses sont proposées : (montagne, mer, campagne...), ainsi que des travaux, tous aussi divers et variés : élagage de chemins de randonnées pour des municipalités, travaux de réfection de bâtiments (*peintures, carrelage, électricité...*). Au sein des centres de vacances (Relaisoleil Vacances), participation avec le personnel en place aux travaux journaliers : entretien des bâtiments, des locaux ou des espaces verts, mais aussi travail en cuisine, restauration, animation, secteur informatique, club photo, clubs enfants, etc...

BILAN des semaines fraîches

31 jeunes de l'agglomération viennoise (*16 à 25 ans*) ont participé en 2007 aux séjours- stages « Semaines Fraîches » : 5 filles & 26 garçons.

25 jeunes (majeurs) en séjour individuels.

6 jeunes (mineurs) en séjour collectif avec encadrement.

- Ces séjours ont permis :

-5 embauches (saisonniers)

- 1 technicien polyvalent d'entretien
- 1 agent de cuisine
- 3 agents de restauration

- **2 contrats CAE de 6 mois** (*renouvelables 2 fois 6 mois*) et la mise en place de projets professionnels :

- 2 jeunes en préparation de BAFA (animation)
- 2 agents d'accueil touristique (CAE & AFPA)
- 1 agent d'entretien (CA)

Exemple de Situation

La participation d'un jeune de Chasse sur Rhône aux « Semaines Fraîches »

Julien (19 ans)

Début 2007, Julien qui a quitté l'école assez tôt sans élaborer de solution pour son avenir et ne fait pas grand chose...C'est un garçon renfermé, plutôt secret il ne recherche pas particulièrement la relation. Son père dit qu'il passe des journées devant son ordinateur. L'équipe lui proposera de travailler sur les chantiers éducatifs de l'AAVDASE. Son comportement est adapté, Julien s'investit d'une manière positive. Il aime travailler dans les chantiers « espaces verts » et se découvre très vite un intérêt pour tout ce qui touche à la « nature » et au travail à l'air libre.

Il s'est trouvé un objectif et orientera alors son parcours professionnel en ce sens. Julien n'est jamais sorti de Chasse/ Rhône, où il habite avec son père et ses trois plus jeunes frères. Il devient indispensable qu'il puisse prendre un peu de distance avec son milieu familial afin de penser un peu à lui et à son projet d'avenir. En effet, étant l'aîné, Julien doit assumer beaucoup de choses puisque son père divorcé, s'est retrouvé seul avec quatre garçons à éduquer.

Les éducateurs, lui proposent alors un séjour « découverte », en Haute Savoie, du 9 au 31 mars. Il est le premier jeune de l'AAVDASE à inaugurer les nouvelles « Semaines Fraîches ». Pendant trois semaines, il assure un poste d'agent d'espaces verts, bénévolement, au sein d'un

village de vacances près d'Annecy. Il découvre alors le fonctionnement d'un centre de vacances et rencontre d'autres gens. Son séjour est positif en tout point, son aptitude au travail est vérifiée et il s'est parfaitement intégré dans l'équipe, le retour à Chasse sur Rhône lui sera difficile. D'avril à septembre, un temps de « relâche » se fait sentir et rien ne semble le motiver. Il s'enferme chez lui, se laisse aller, redevient « casanier ». Puis un jour, il nous sollicite afin de renouveler l'expérience d'un stage en « Semaines Fraîches ». Il repartira en Savoie pour une période de deux semaines. Là, il acceptera la proposition d'un poste d'agent d'entretien chargé des espaces verts, en contrat aidé (CAE) de six mois, renouvelable deux fois, par le centre de vacances. Les nouvelles sont bonnes, Julien nous fait signe régulièrement. Il s'est inscrit au permis de conduire à Moutiers, près de Pralognan, et fréquente une jeune fille... Nous l'avons vu récemment lors de ces congés, Julien méconnaissable est épanoui. Ces « semaines fraîches » lui ont permis de prendre de la distance par rapport à son environnement familial et social et surtout l'ont aidé à se découvrir. Julien a pris de l'assurance, il est fier de lui, et a pu se créer des relations sociales qui lui permettent d'avoir sa propre vie.

LES CHANTIERS

La très grande majorité des jeunes relégués dans les quartiers d'habitat social exprime d'une façon ou d'une autre une demande de participation à la vie sociale.

Les difficultés d'insertion professionnelle que les jeunes rencontrent, les pratiques économiques illicites auxquelles certains se livrent au quotidien ne contredisent pas forcément leur souhait d'occuper une place digne dans la société. Pour la plupart, ils n'ont pas fait le choix de la marginalité, bien au contraire.

Or le travail est le véhicule de la normalité. Le travailleur est celui qui produit une activité d'utilité. De facto, celui qui ne travaille pas est symboliquement considéré comme inutile. Le non-travail apparaît alors comme le déni de la personne, une non reconnaissance qui va le conduire soit à la révolte, soit à l'abandon et la dépression.

Cependant, il existe un écart considérable pour la majorité d'entre eux entre un idéal de vie et l'absence de représentation du travail et des métiers.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que l'AAVDASE a pris le risque en 1991, de monter cet « outil » chantier éducatif qui, au fil des années, s'est amplifié et structuré.

Du fait de l'absence d'entreprise d'insertion sur le bassin de l'Isère Rhodanienne (hormis la régie inter-quartiers), nous avons été amenés à mettre en œuvre trois types de chantiers différents tant au niveau des objectifs poursuivis que de leur mode d'organisation ; cela pour mieux répondre à la diversité des besoins et à l'hétérogénéité des publics auxquels le service s'adresse.

Nous aurions pu choisir de faire encadrer les chantiers par les seuls éducateurs de terrain, ceci dans le but de mieux maîtriser l'utilisation, mais, par l'expérience, nous en avons mesuré l'insuffisance. Une insuffisance parce que, au delà de leur propre disponibilité vis-à-vis du terrain, la capacité technique des éducateurs de rue à promouvoir des chantiers :

négocier, établir un devis, encadrer certains travaux posent un problème de crédibilité vis à vis des clients commanditaires.

C'est pourquoi nous avons voulu à l'AAVDASE établir différents type de chantiers.

- Les premiers, montés au cas par cas, en fonction des besoins du moment, sont encadrés par les seuls éducateurs. Ils sont très ponctuels, de quelques heures à quelques jours et s'adressent à des jeunes pour lesquels la mise en situation de travail relève quasiment du « soin ».

Les seconds regroupent aussi bien les chantiers d'été que les chantiers d'intérêt collectif. Ils sont le plus souvent encadrés par les éducateurs, sauf pour les chantiers commandités par ADVIVO. Sur ce type de chantiers, la priorité sera donnée ici à la constitution d'un groupe dans l'objectif de financer un séjour : là, l'importance est accordée à la reconnaissance des jeunes sur le quartier. En tout état de cause, ils permettent une meilleure connaissance mutuelle et participent aux apprentissages sociaux, aux «savoir-être».

Le troisième type de chantiers – dits chantiers permanents – relève d'autres objectifs. D'une certaine manière, ils n'ont pas la même portée, n'autorisent pas les mêmes usages, ne sont pas perçus de la même façon par les jeunes. Ils introduisent à tout le moins des contraintes d'ordre économique diverses. Ils sont exclusivement encadrés par des techniciens de métier.

Alors que le « turn-over » est relativement important sur les chantiers encadrés par les éducateurs, là au contraire, il est faible ; les équipes, le plus souvent, optent là pour un travail en profondeur avec quelques jeunes. Les orientations fixées peuvent être diverses mais sont généralement relatives à la réalisation d'apprentissages individuels, à l'identification de leurs capacités à « faire » et à s'inscrire dans le jeu social. Nous accordons une importance au respect des règles du jeu économique et au niveau de productivité que cela impose parce que ceci participe d'un vrai travail éducatif : les jeunes reconnaissant là qu'il s'agit de conditions de travail proches de celles qu'ils trouveront à l'extérieur.

La « commission chantiers » du jeudi a deux fonctions :

- celle d'évaluer les acquis des jeunes tant au niveau du comportement que les aptitudes techniques, et celle de composer les équipes pour la semaine à venir.

Cette commission composée d'éducateurs et des techniciens sous l'autorité d'un cadre se doit de choisir les jeunes en fonction de plusieurs critères :

- le projet éducatif présenté par l'éducateur de l'équipe référente.
- la technicité ou la pénibilité de la tâche.
- la mixité des publics en fonction des problématiques des jeunes ou de leur quartier d'appartenance.

Si la « qualification » requise ne constitue généralement pas un critère de sélection des jeunes, tous les chantiers cependant ne peuvent être accessibles à tous les jeunes, au regard notamment de leur plus ou moins grande pénibilité, des délais à respecter.

Par ailleurs, il nous faut veiller sans cesse à ce que la demande de pouvoir bénéficier d'un chantier soit proposée par l'équipe ou l'éducateur à un moment propice du parcours du

jeune et ne pas répondre trop vite à une demande directe du jeune. C'est l'aspect éducatif des chantiers, qui peut, sur ce point, être directement interpellé tant l'usage occasionnel qui pourrait en être fait, leur donnerait alors un caractère plus de dépannage que d'apprentissage. L'AAVDASE pourrait ainsi être perçue comme pourvoyeuse de « petits boulots ».

LE LOCAL

Le local – à distance du cœur des quartiers – est le lieu d'identification de l'AAVDASE pour les usagers comme pour les partenaires de terrain. Il est à la fois un repère géographique et un repère structurant dans le temps par les horaires de permanence.

C'est avant tout un espace protégé, contenant, intimiste pour le jeune qui vient y déposer ses difficultés ou sa souffrance : le jeune a besoin de trouver une certaine stabilité et sécurité de l'environnement, à l'abri de toute intrusion extérieure.

Dans ce lieu « protecteur » nous ne pouvons accueillir des individus qui ne seraient pas en mesure d'entrer en lien avec les éducateurs du fait d'un état d'addiction trop avancé. Le local des éducateurs n'est pas un lieu public, c'est un lieu privé où peut être accueilli du public. Il importe d'ailleurs aux jeunes, pour entrer dans ce local, de respecter les codes de bienséance en vigueur dans notre culture.

Si, sur les quartiers, les jeunes sont quelque peu noyés dans un certain anonymat, au local des éducateurs, les jeunes sont nommés, « individués ». Pour ce faire, il importe de ne pas accueillir des groupes excédant quatre individus – excepté pour l'élaboration de projets collectifs éducatifs. Il faut que ce lieu reste pour le jeune l'endroit d'un accompagnement possible, de la contractualisation, bien souvent même le lieu de la première inscription sociale (autre que familiale et scolaire).

Enfin le local est le lieu de la pensée des éducateurs, de l'élaboration de projets, d'échanges, le lieu de la supervision, le lieu « ressources ».

NOTRE CONTRIBUTION A LA SECURITE

Si bien même la Prévention Spécialisée est une mission d'aide sociale à l'enfance et relève des compétences du Conseil Général en matière de protection de l'enfance, les questions de délinquance et de déviances juvéniles ont toujours été présentes en toile de fond de nos interventions, tout comme, par ailleurs, elles ont présidé à l'implantation de la première équipe sur le quartier d'Estressin.

De même, la charte du Département précise que nous devons intervenir auprès « de jeunes en rupture ou en risque de marginalisation, d'isolement ou de ségrégation sociale et culturelle », de « jeunes en situation à risque ou en conflit ouvert avec leur environnement ».

Or dans la mesure où la montée des préoccupations sécuritaires a pour effet d'interpeller notre pratique, nous nous devons d'apporter une lecture des problèmes de la jeunesse et plus particulièrement ceux relatifs au comportement social des jeunes des quartiers d'habitat social.

Nous devons avant tout témoigner dans les C.L.S. de l'insécurité dans laquelle vivent les publics en précarité sociale et plus particulièrement les jeunes que nous connaissons, durement touchés par le manque de formation, d'emploi, d'estime d'eux même...

Nous devons témoigner de la difficulté rencontrée par ces jeunes pour se construire et se réaliser comme « sujets ». C'est pourquoi les éducateurs de l'AAVDASE tentent de contribuer tout à la fois à la régulation des relations sociales sur les quartiers et à permettre au jeune de bénéficier de plus de considération. Si dans la relation qu'il établit avec un jeune l'éducateur pose sur ce dernier un regard compatissant, il n'est pas pour autant dans une posture de soutien inconditionnel. Au contraire, la relation de confiance installée lui permet de faire appel aux règles de la vie collective, à la loi.

En effet, du fait de sa présence régulière dans l'environnement du Jeune et du capital relationnel engrangé par des relations de confiance sur le quartier, l'éducateur est représentant de la loi symbolique et de l'appartenance à la société. Son comportement et la cohérence de ses paroles font de lui un être porteur d'identification pour les jeunes.

Ainsi, l'éducateur établit des médiations entre les jeunes et les adultes, entre les jeunes et les institutions.

La démarche éducative de l'AAVDASE se fonde sur l'implication relationnelle des éducateurs et vise un changement des conduites. Elle ne peut se construire et prendre sens qu'avec le temps. Elle se caractérise par une confidentialité qui conditionne la confiance fondatrice de toute relation.

En construisant avec chaque jeune sa propre identité et en favorisant sa socialisation, elle contribue fortement à la sécurité des personnes, des biens et du corps social.

Depuis la mise en place du Contrat Local de Sécurité, le service se doit d'être plus visible et son projet plus lisible, ceci afin d'aider à recentrer le débat sur les causes de l'insécurité et non uniquement sur les effets.

La place des cadres auprès des institutions partenaires (dans cette instance C.L.S.) doit permettre aux éducateurs de bien garder leur position de confiance auprès des jeunes.

LES MODES D'ÉVALUATION

Pour l'AAVDASE, l'évaluation doit être partie intégrante de la démarche qualité et contribuer au repérage des transformations de l'action publique.

Avant même que de quantifier et évaluer les actions proprement dites en direction des jeunes ou groupes de jeunes, nous nous devons d'évaluer.

- Les besoins auxquels notre service doit répondre
- Les Objectifs que nous fixons
- Les moyens « techniques » que nous utilisons

Ceci permettant de donner du sens aux actions menées

De même, nous avons à apprécier :

- L'insertion du service dans le contexte territorial (sa complémentarité avec d'autres services par exemple).
- Notre projet au regard des besoins identifiés
- Sa cohérence à l'égard des missions confiées par le Conseil général.
- Les ressources humaines mobilisées (plan de formation, amélioration des conditions de travail, valorisation des acquis professionnels, évaluation annuelle du personnel...).

Ensuite nous en venons à expertiser :

- L'organisation de l'accompagnement lui-même
 - ✦ le travail en binôme
 - ✦ la pertinence du local d'accueil
 - ✦ le travail en réseau (groupe parentalité, groupe « jeunes »...)
- Les ressources financières
 - ✦ le plan d'investissement
 - ✦ le budget prévisionnel
 - ✦ la recherche de financements annexes (CUCS, Mairies, Sponsors...)
- le système d'information
 - ✦ Les différentes réunions
 - ✦ Le cahier de liaison interne à l'équipe
 - ✦ Les notes de service.

PERSPECTIVES POUR LES CINQ ANNEES A VENIR

Objectif n°1 : Amplifier la lutte contre les conduites à risques

Ils boivent trop, se défoncent, conduisent sans permis, sèchent les cours, prennent des psychotropes, jouent avec la mort... « Ils » ils ont de quatorze à vingt et un ans et expriment par leur comportement un véritable malaise sociétal. Cette frange d'adolescents concernés inquiète beaucoup les éducateurs et c'est la raison pour laquelle, le service a décidé d'amplifier sa lutte contre les conduites à risques.

L'objectif est donc :

- de favoriser la (re) construction identitaire de ces jeunes pour lesquels l'avenir s'est assombri voire, pire encore, pour lesquels le « no-futur » s'est imprimé dans leur tête.

Pour ceci,

- Il importe d'arrimer ces jeunes à un cadre collectif en proposant des activités qui à la fois, les séduisent et en même temps leur donnent la possibilité de réussir et donc de se réassurer. Il convient pour ces jeunes de les amener à être capables d'affronter des difficultés particulièrement aiguës. Or, une activité à caractère ludique d'apparence comme le trial peut amener ces jeunes collectivement à se dépasser et à franchir physiquement des obstacles. L'effet secondaire de ce type d'activité est l'acquisition de règles incontournables : celui qui ne respecte pas la consigne en trial se voit systématiquement sanctionné par la chute.

OBJECTIF N° 2 : Améliorer la condition des filles dans les quartiers en favorisant la mixité et le respect entre les garçons et les filles

Les jeunes filles vivent sous le contrôle social du quartier et supportent la violence et le harcèlement machiste. Elles doivent développer une énergie folle pour se protéger et veiller constamment à leur réputation. Pour échapper aux insultes, elles doivent sortir voilées ou habillées comme des garçons.

Par ailleurs, elles sont de plus en plus nombreuses à tomber sous le joug d'un « protecteur » et à se prostituer.

L'objectif est donc de travailler en amont pour alléger le poids de la culture patriarcale ; d'être vigilant à ce que la politique de la ville (le CUCS aujourd'hui) ne soit plus uniquement orienté au bénéfice des garçons (équipements sportifs , salles...).

Pour ceci, il importe :

- de mettre en place et de développer (surtout auprès des pères), des groupes de parentalité avec les partenaires ;
- de sensibiliser les familles sur la place à « laisser » à leur fille dans notre société ;
- d'accompagner les effets du cloisement ethnique et contribuer à éviter, tant que faire se peut, cette séparation ;
- s'organiser chaque fois que ceci est possible des activités où adolescentes et adolescents seront rassemblés (camps, sorties culturelles, groupe SLAM, cours de code, Chantiers)
- de travailler avec les uns et les autres sur les représentations qu'ils véhiculent.

OBJECTIF 3 : Amplifier la lutte contre la marginalisation des élèves les plus en difficultés et les ruptures scolaires.

La montée de l'exclusion, de l'échec scolaire ou de la violence donnent à voir les interactions fortes entre les dynamiques sociales et psychiques des adolescents et les situations de rupture au collège. Celles-ci ne sont plus à démontrer et invitent de fait les éducateurs de l'AAVDASE à repositionner leur interventions auprès de ces pré adolescents et adolescents.

Pour ce faire, nous établirons avec les collèges de l'agglomération qui le souhaitent des conventions de partenariat qui érigeront et organiseront des passerelles : Le souhait étant de favoriser la réussite scolaire des jeunes par des pédagogies qui favorisent l'établissement de liens entre la scolarité, les démarches éducatives et les dynamiques sociales des quartiers.

Par exemple, vu la proximité du local de deux équipes de prévention avec le collège les éducateurs pourraient sur certaines plages horaires accueillir dans leur locaux par groupes très restreints des collégiens qui soit seraient exclus par l'Education Nationale, soit « sécheraient » les cours...

Cet accueil séquentiel serait en quelque sorte un contenant éducatif à l'exclusion. Certes il conviendra d'être vigilants pour, d'une part, ne pas être instrumentalisés et, par ailleurs, construire en permanence une position spécifique qui garantisse le contrat de confiance établi entre le jeune et l'éducateur.